

Répression légitimée

Un article du «Matin», paru le 4 mai et intitulé «Jacques Fasel bientôt relaxé», inspire une réflexion sur les abus idéologiques

En 1957 paraissait l'ouvrage «Mythologies», de Roland Barthes, qui montrait, exemples à l'appui, que notre vie quotidienne se nourrit de mythes «... le mythe préfère travailler à l'aide d'images pauvres, incomplètes, où le sens est déjà bien dégraissé, tout prêt pour une signification: caricatures, pastiches, symboles, etc. (...). Le mythe ne cache rien et il n'affiche rien: il déforme...» En 1996, ce constat reste, plus que jamais, valable.

Dans son florilège, Barthes oubliait le délinquant, et c'est bien dommage. La chronique judiciaire et pénitentiaire recèle trop souvent un abus idéologique arrogant et offensant, mais on ne le remarque plus, tant on y est habitué.

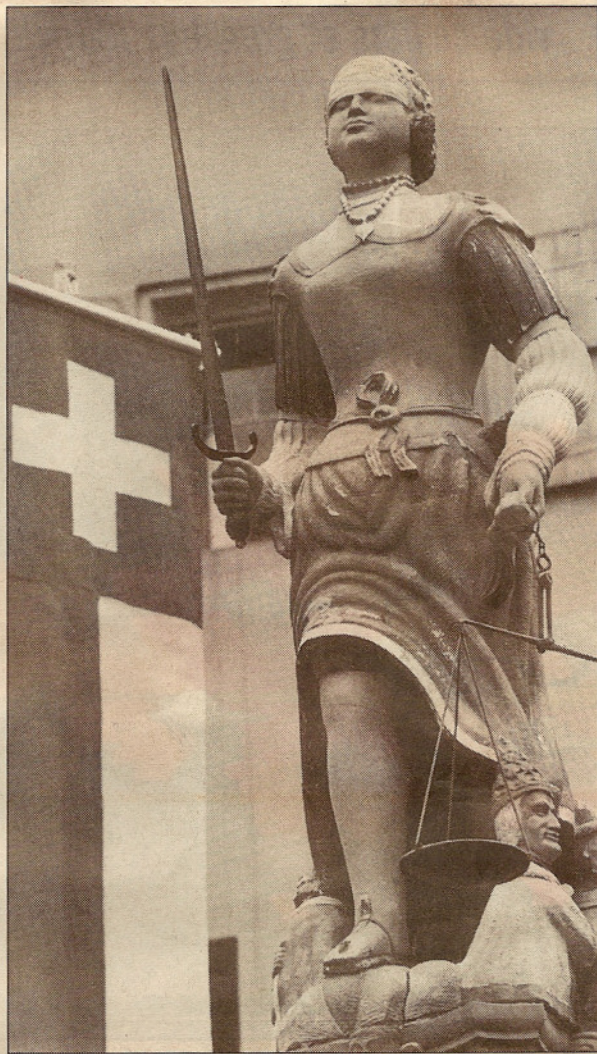
L'accusé, s'il garde son calme, sera qualifié de «froid et calculateur», qu'aucune mesure ne saurait intimider, (cf. les interrogatoires de Samuel Wampfler après l'attentat des îles Tremitti).

S'il explose sous le coup de l'injustice subie, lors d'une trop lourde sentence par exemple, le condamné sera présenté comme une bête, un être «primaire et impulsif», donc dangereux. (cf. Abdelaziz Bouajilla lors de son jugement en 1991). Ainsi, quel que soit le comportement du client de nos tribunaux, la répression se verra légitimée.

Un autre artifice classique consiste à systématiquement rappeler le nom d'une personne chaque fois qu'un incident, aussi anodin soit-il, le permet. Si, au Salon de l'auto, Jacques Fasel, invoquant l'écologie et la lutte contre le grand capital donne quelques coups de pied dans une grosse cylindrée de luxe, il aura droit à un entrefilet, au moins. Si, mère de famille sans histoire, je m'adonnais au même sport, je pense qu'une intervention musclée et une demande en dommages-intérêts, médiatisée ni l'une ni l'autre, suffiraient à clore l'incident.

Dans les articles de journaux relatifs à l'escroquerie contre les PTT, je constate que le triumvirat Fasel, Bloc, Wampfler fait recette. Indéniablement, c'est un produit qui se vend bien, qui fait frissonner l'obscur inconnu qui n'a rien à se reprocher. Peut-on oublier que cette affaire n'est pas encore jugée? Ce martèlement, répétitif à l'excès, n'est-il pas de nature à entraîner une violation de la présomption d'innocence? Enfin, des soupçons se portent également sur d'autres personnes qui, elles, reconnaissent leur participation, à titre principal. Alors, pourquoi les priver de la célébrité trouble que procurent certains articles?

Yvonne Bercher
Genève



La justice est-elle tron arrogante? DR